CIRCULAIRE

DE

L'ASSOCIATION D'ANNEXION

DE

MONTREAL.

DES PRESSES DE L'AVENIR.

MONTRÉAL:
25, RUE ST.-GABRIEL,

1850.

CIRCULAIRE

DE

L'ASSOCIATION D'ANNEXION

DE

MONTRÉAL.

L'ASSOCIATION

D'Annexion de Montreal

AU

Peuple du Canada.

L'Association se propose aujourd'hui de mettre sous les yeux du peuple, un court exposé, au moyen du quel il puisse juger par lui-même, de la bonté comparative de notre systême de gouvernement et de celui de nos voisins des Etats-Unis.

Elle se bornera pour le moment à comparer ce que coutent les deux systêmes, et pour établir cette comparaison elle va choisir le riche et populeux Etat de New-York, le premier des Etats de l'Union, par sa population, ses richesses et ses ressources, et que pour cette raison les Américains eux-mêmes appellent l'Etat Impérial. L'on pourrait même objecter qu'en fesant ce choix c'est concéder beaucoup plus que nos adversaires seraient en droit d'exiger raisonnablement. Il fallait néanmoins le faire. L'extravagance de notre systême est telle, que les dépenses de tout autre Etat comparées aux nôtres

paraitraient si ridiculement faibles que l'on pourrait être ainsi conduit à penser que nos dépenses ne pourraient être assimilées à celles de nos voisins.

Cette observation détermine donc le choix de l'Etat Impérial, contenant une population de trois millions d'âmes, pour le comparer avec le Canada qui ne contient qu'un million et demi. Pour bien comprendre les défectuosités, les désavantages de notre conteux système, il est important d'avoir toujours présent à l'esprit le chiffre relatif de la population ici et là, de ne jamais l'oublier.

L'on a préparé des tableaux (que l'on trouvera plus loin) où l'on montre ce que nous coutent les départements exécutif, judiciaire et législatif comparés avec ce que coutent les mêmes départements dans l'Etat de New-York. L'on peut se reposer sur l'exactitude de ces tableaux qui ont été faits avec le plus grand soin. Les chiffres de nos propres dépenses sont extraits des journaux du Parlement Provincial, et ceux pour l'Etat de New-York sont donnés d'après le rapport annuel du Controleur de l'Etat, le *Législative Manual* et le *United States Almanac*.

Analysons maintenant ces statistiques et comparons ensemble les principaux items.

D'abord, l'on y trouve notre gouverneur général: Il reçoit $31,111 par année. En regard l'on voit le gouverneur de l'Etat de New-York qui reçoit $4,000 par année.

Maintenant, notre gouverneur est à la tête des affaires d'un million et demi d'âmes ; celui de l'Etat de New-York dirige celles de trois millions ; par une fiction de notre constitution, le nôtre est un chiffre, ses fonctions remplies par des députés, sa charge, en toute apparence, une sinécure ; le leur est un homme qui travaille et est directement responsable au peuple pour chacun des actes de gouvernement qu'il accomplit. Sans tirer des comparaisons oiseuses, l'on peut affirmer sans crainte que pour remplir les deux charges, il faut des hommes également remarquables par leurs talents, leur activité et leur caractère. Le gouvernement actuel de l'Etat de New-York, M. Fish, élu par le peuple, est un homme d'une valeur et d'une habileté reconnues, et son salaire n'est que de $4,000 par année. Notre gouverneur, qui assurément, auprès des habitants du Canada ne peut jouir de plus d'estime et de réputation que n'en possède le gouverneur Fish auprès du peuple de l'Etat de New-York, notre gouverneur, lui, reçoit $31,111 par année pour faire par députés ce que le gouverneur Fish fait par lui-même. Nous le demandons : Peut-il y avoir une seule bonne raison à l'appui de cette extravagante folie, de payer notre gouverneur que nous n'élisons pas environ huit fois plus que l'Etat de New-York ne donne à un homme de son choix.

Passons aux secrétaires des gouverneurs. L'on verra par le tableau que le secrétaire du gouverneur de trois millions d'hommes reçoit $600 par

année, tandis que le secrétaire civil de notre gouverneur général, et ses commis, nous coutent $7,-700 par année. Si nous n'avions en vue qu'une diminution dans nos dépenses publiques, nous serions prêts à soutenir l'opinion, que tant que l'Angleterre possèdera le Canada comme colonie, elle devrait payer les dépenses du secrétariat civil, avec le salaire du gouverneur général en sus. Mais nous avons un but bien autrement important, l'annexion, qui d'elle même nous donnera la diminution des dépenses publiques, réforme secondaire quoiqu'importante ; aussi n'insisterons nous pas maintenant sur cette question, parceque rien de moins que l'annexion ne pourrait satisfaire aux besoins du pays et qu'il y aurait perte de temps à demander des réformes secondaires que la réussite du grand changement invoqué entrainera infailliblement comme une conséquence inévitable. Comparons maintenant les dépenses du département de notre secrétaire provincial, avec celle du secrétaire d'état de New-York ; la nature et les devoirs de ces deux départements étant les mêmes. Nous trouverons que notre département dépense $17,244 par année, contre $7,000 que coute celui de l'Etat de New-York, avec une population de trois millions, souvenons-nous-en bien, tandis que la nôtre n'est que d'un million et demi. En d'autres mots : le nôtre revient à environ quatorze sous par tête, le leur moins d'un quart de sou par tête ! !

Le contraste est il assez frappant pour justifier

l'opinion que l'extravagance de nôtre système est insupportable ? au lecteur d'en juger.

Vient ensuite nôtre président du conseil exécutif. Cet officier et ses commis engloutissent $11,388 par année des argents publics ; part du pillage, assez ronde, comme l'on voit, pour remplir une charge à laquelle il n'est attribué aucuns devoirs spéciaux, autant que l'on peut en juger. Ce serait véritablement peine perdue que de chercher chez nos voisins quelque chose à mettre en regard de cet employé avec son Etat major chez nous. On ne peut les comparer qu'à la cinquième roue d'une charette, absurdité dans laquelle il n'est pas probable que nos voisins tombent jamais.

Venons en maintenant à nos procureurs généraux Est et Ouest avec les contingents de leur départements, y compris un commis pour M. le procureur général Est. La dépense totale est de $11,600 par année. A côté de cette énorme somme l'on ne voit rien à mettre en regard dans le système de nos voisins. Leurs procureurs généraux sont des avocats praticiens, que l'on retrouve ou ils doivent être placés, sous le titre, "*département judiciaire.*"

D'un autre côté nos procureurs généraux sont comparativement des sinécuristes, qui ne descendent pas jusqu'à diriger les procès de la couronne en cette province, et se contentent de siéger en conseil avec un semblant de dignité monarchique pour, à raison de $11,600 par année, donner *des avis* à notre gouverneur, déjà payé $31,111 par année.

Tous commentaires sur cette extravagante prodigalité sont certainement superflus. L'on doit remarquer néanmoins que l'on ne doit pas s'étonner, avec des faits semblables sous les yeux, de la loyauté et de l'attachement à la connexion britannique, que l'on rencontre aujourd'hui là où on l'aurait en vain cherché il y a quelques années. De même ne devons nous pas nous étonner de ce zèle tout nouveau qui se traduit par des distitutions dans la milice et par la persécution de l'opinion, zèle qui distingue si éminement le gouvernement du jour.

Mais continuons notre comparaison. Notre Inspecteur général et ses commis se présentent ensuite à notre attention. La dépense de ce fonctionnaire et de son département est de $16,336 par année, à côté de laquelle nous mettons la dépense du contrôleur, député-contrôleur et leurs commis de l'Etat de New-York, qui se monte à $10,800 par année; c'est la plus petite différence que nous ayons encore trouvée ; elle laisse néanmoins encore contre nous une balance de plus de $5,000. Ensuite vient notre receveur général et ses commis ; en regard nous mettons le trésorier de l'Etat de New-York et ses commis. Notre département coute $8,088, le leur 4,000 par année un peu moins que la moitié.

Nous avons aussi un département des travaux publics à $8,000 pour salaires seulement; à côté duquel nous placons les commissaires et commis des canaux de New-York qui reviennent à $9,000 par année ; c'est le seul cas que nous voyons où l'un de leur départements coute plus que l'un des nôtres qui lui soit quelque peu analogue. Mais rappelons nous que les travaux que notre bureau surveille ne rapportent qu'à peu près $16,000 par année, tandis que les travaux surveillés par les commissaires des

canaux de New-York produisent audessus de $2,750,000 par année.

Lecteur, nous n'emploierons pas notre temps à disséquer et comparer ces tableaux. Nous avons indiqué la route nous vous laissons le reste. Les tableaux qui se rapportent aux dépenses de la Judicature et de la Législature vous indemniseront bien de la peine que vous aurez prise de les examiner attentivement. Le premier vous montrera que nous payons $118,784 pour 28 juges, pendant que les habitants de New-York ne paient que $125,800 pour 45 juges. Sous leur système la justice est comparativement à bon marché ; sous le nôtre elle est tardive et chère. Là les juges sont choisis par le peuple ; ici le juge n'est trop souvent qu'un politique ruiné, qu'un homme qui passe de la salle de l'Exécutif au banc des juges, imposant ainsi au pays ses services à £1,000 par année pendant toute sa vie, au moment même ou le peuple était à la veille de se passer de ses services de toute façon. Le système, vous le verrez, est mauvais, et doit finir par produire la corruption, l'incapacité et l'insuffisance, là où l'on requiert le plus de talent, d'aptitude et d'intégrité.

Réduction ! Réduction ! Voilà sur quoi on ne saurait insister trop fortement. L'inspecteur-général rapporte-t-on a déclaré dans une occasion récente qu'une réduction sur une échelle quelque peu considérable est impossible. Cette admission est une condamnation de tout le système Ayons le système électif de nos voisins, et nos serviteurs publics seront forcés d'en finir avec leurs salaires exhorbitants. Alors nous serons certains d'avoir de l'économie et des serviteurs utiles, et la "réduction" s'en suivra aussi surement que le soleil se couche pour se lever le lendemain.

EXÉCUTIF.

CANADA—POPULATION 1,500,000.

Gouverneur-Général		$31,111
Secrétaire Civil	$4,444	
Commis (5)	3,256	
		7,700
Secrétaire Provincial	4,000	
Commis Section du Bas-Canada (8)	6,832	
do do Haut-Canada (8)	6,412	
		17,244
Président du Conseil Exécutif	4,000	
Commis (8)	7,388	
		11,388
Procureur Général du Haut-Canada et ses contingents	5,200	
Procureur Général B.-Canada et ses contingents,	5,200	
Do B.-C. pour commis,	1,200	
		11,600
Inspecteur Général,	4,000	
Commis (13)	12,036	
Département des Statistiques (1)	300	
		16,336
Régistrateur	2,669	
Commis (2)	1,664	
		4,333
Receveur-Général	4,000	
Commis (5)	4,088	
		8,088
Commissaire des Travaux Publics	3,000	
Sous Commissaire do do	3,000	
Secrétaire (1)	2,000	8,000
		$115,800

8 Départements avec neuf chefs ; terme moyen $4,057, et 57 commis terme moyen $1,554.

Les dépenses, proportionnément à celles de New-York devraient être de $21,250.

EXÉCUTIF.

New-York—Population 3,000,000

Gouverneur	$4,000	
Lt Gouverneur $6 par jour, disons	1,200	
		5,200
Secrétaire	2,500	
Deputé de	1,500	
Commis	3,000	
		7,000
Contrôleur	2,500	
Deputé	1,500	
Commis	6,800	
		10,800
Trésorier	1,500	
Deputé	1,500	
Commis	1,000	
		4,000
Département des Banques		5,900
Commissaires des Canaux	5,100	
Commis	3,900	
		9,000
Secrétaire du Gouverneur		0,600
		$42,500

6 Départements avec six chefs ; terme moyen $1,680, et 32 commis, terme moyen $837.

Les dépenses, si elles étaient en proportion des dépenses canadiennes, seraient de $231,600

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

CANADA—POPULATION 1,500,000

Sous la loi Commune du Haut-Canada,—		
Juges (6)	$26,000	
Chancellerie (3)	13,000	
		39,000
Sous la loi Commune du Bas-Canada,—		
Juges (10)	$49,000	
Appels (4)	13,000	
		62,000
Procureurs Généraux, portés sous le titre, Exécutif	60,000	
Allouances à des juges B. C.	1,700	
" " H. C.	2,400	
		4,100
Solliciteurs Généraux		4,800
Pensions à des juges		8,884
23 juges terme moyen $4,395 chaque.		
Suivant la proportion Américaine,		$118,784
le total de ce dépenses devrait être de $62,900.		

LÉGISLATURE.

CANADA—POPULATION 1,500,000

Président du Conseil Législatif	$ 4,000	
Commis et Contingents	19,704	
		23,704
Orateur de l'Assemblée	4,000	
Commis, $1,700; Contingents, $116,340	118,040	
		122,040
Traducteurs français et assistants		1,620
Pensions		3,548
		$150,912

En Canada l'Allouance à chaque membre est de $4 par jour, pendant tout le temps que l'assemblée siége ; et les orateurs ont à peu près $40 par jour.

En proportion de ce que c'est à New-York, ce chiffre devait être réduit à $75,851.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

NEW-YORK.—POPULATION 3,000,000

Juges de hautes districts—26 juges	90,000	
Dans la ville et Comté de New-York	33,000	
8 Juges		123,000
Procureur Général	2,000	
Commis	800	
		2,800
		$125,800

45 juges, terme moyen $2,795 chaque ;
Suivant la proportion Canadienne le total de ces dépenses serait de $236,568.

LÉGISLATURE.

NEW-YORK—POPULATION 3,000,000

De l'Almanac américain, qui ne donne aucun détail là dessus	151,702
Membres des deux chambres reçoivent $3 par jour, pendant 100 jours, et après cela rien ; l'orateur a une allouance additionnelle de $1 par jour	$151,702

En proportion de ce que c'est en Canada ce chiffre serait de $301,624.

MILICE.

CANADA—POPULATION 1,[illegible]

Adjudant général Bas-Canada	[illegible]	
" Haut "	2,000	
		4,[illegible]
Commis		3,118
Contingents		2,476
		$9,5[illegible]

Deux chefs de département à $2,000 chaque. Les contingents incluent l'aide de-camp provincial, sinécure de $880, occupée par col : Antrobus, qui a aussi une pension de $1,290.

Suivant la proportion de New-York, serait de $1,250.

SURINTENDANTS DES ECOLES.

CANADA—POPULATION 1,500,000

Surintendant, Bas Canada	$2,000	
do Haut-Canada	2,000	
		4,000
Contingents en Bas	2,400	
do en Haut	2,556	
		4,956
Serait, suivant la proportion de New-York, *rien*.		$8,956

MILICE.

New-York—Population 3,000,000.

Adjudant Général	$1,000
Commissaires	700
Commis	800
	2,500
	$2,500

Un chef de département à $1,000
Suivant la proportion du Canada serait de $12,184.

SURINTENDANTS DES ÉCOLES.

New-York—Population 3,000,000

Dans l'Etat de New-York, le secrétaire d'Etat est aussi surintendant des écoles, pour cette charge il ne reçoit aucun salaire extra ; et les affaires sont transigées par un commis porté sous le chapitre exécutif.

Serait, suivant la proportion canadienne, de $17,912.

Annexion dans Troy et Lansingburg.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

—

A une assemblée convoquée par les Canadiens de Troy et Lansingburg et leurs environs, tenue le huit du présent mois de janvier courant après avoir procédé comme suit et nommé

OLIVIER RODIER, *Président*,
L. M. DUPRÉ, *Vice-Président*,
BENJ. DUROCHER, *Secrétaire*;

Le but de l'assemblée ayant été exposé au long par le Président; le manifeste annexioniste adressé au peuple du Canada le neuf octobre dernier ayant été lu en entier, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité et aux acclamations de la foule.

Proposé par Joseph Griffard, secondé par Cuthbert Bordeleau.

Résolu,—Vû Que l'état précaire dans lequel se trouve le Canada par suite de la stagnation du commerce, du peu de développement des ressources manufacturières et de la dépression de la propriété foncière, trois causes qui réunies, sont en partie le motif de notre exil, dépend du systême colonial, il est du devoir de tout vrai Canadien de faire tout en son pouvoir pour que le Canada obtienne par des moyens légaux, justes et pacifiques, une législation plus adaptée et plus conforme à ses besoins et qui pourrait donner toute liberté possible au développement des ressources manufacturières du pays et créerait par là-même une vie toute nouvelle à son commerce.

Proposé par François Cusson, secondé par Charles Landry.

Résolu, — Que nous Canadiens ne devons aullement hésiter à donner notre adhésion complète et franche au manifeste annexioniste au Peuple du Canada, comme étant le plus fidèle exposé possible des maux qui accablent notre malheureuse patrie et du seul remède efficace et durable à y apporter promptement.

Proposé par Médard Lavigne, secondé par Louis Brunelle.

Résolu, — Qu'il est important pour nous tous Canadiens, auxquels l'annexion, en ramenant la prospérité au pays, y faciliterait notre retour, de faire tout en notre pouvoir pour que l'Angleterre se rende aux désirs si patriotiques de nos compatriotes annexionistes et donne au Canada toute la liberté à laquelle il a droit de jouir et avec laquelle il verrait maintenant des jours heureux et prospères.

Proposé par Oxide Leblanc, secondé par Abraham Bissonnet.

Résolu, — Que les intérêts de notre patrie étant de nature à nous toucher vivement, nous devons, en autant qu'il est en nous, hâter la marche du grand mouvement annexioniste, afin que notre patrie, dont les ressources financières sont dans un état si débile, voie au plutôt, au lieu de la stagnation actuelle, les flots de prospérité que nous sommes convaincus que l'annexion fera rejaillir sur les rivages de notre majestueux St.-Laurent.

Proposé par Clément Gervais, secondé par Adolphe Félix.

Résolu, — Qu'un manifeste soit adressé par nous tous Canadiens de Troy et Lansingburg, aux dignes champions et promoteurs de la grande cause de l'annexion en Canada, leur exprimant tous les vœux, souhaits et désirs que nous formons pour qu'ils réussissent dans la noble carrière qu'ils ont si glorieusement ouverte à tous les vrais patriotes et dans

laquelle ils marchent en tête avec tant de fermeté et de courage.

Proposé par Joseph Billodeau, secondé par Edouard Masson.

Résolu,—Que nous profitons de cette circonstance pour présenter à Messieurs les Collaborateurs de l'*Avenir*, notre sympathie et nos remercîments les plus fervents, pour l'attitude courageuse et indépendante qu'ils ont prise pour la bonne cause de la démocratie et des intérêts du Canada ; c'est pourquoi nous recommandons à tout bon Canadien de favoriser la circulation de leur journal. Pour la même raison, nous recommandons aussi le *Montreal Canadien*, et nous offrons aussi nos sincères remercîments au *Herald* et au *Montréal Courrier* pour la part active qu'ils ont prise, pour la grande cause de la démocratie et de l'annexion

Le manifeste des Canadiens de Troy et Lansingburg aux Peuple et Annexionistes du Canada fut ensuite lu et adopté aux acclamations redoublées de la multitude. Après quoi l'assemblée vota des remercîments aux Président, Vice-Président et Secrétaire et se dispersa paisiblement.

Olivier Rodier, *Président.*
L. M. Dupré, *Vice-Président.*
Benj. Desrocher, *Secrétaire.*

Troy, N. Y. le 8 janvier, 1850.

ADRESSE DES CANADIENS DE TROY ET LANSINGBURG AUX PEUPLE ET ANNEXIONISTES DU CANADA.

COMPATRIOTES,

A la vue des maux dont notre cher Canada est affligé et de la dépression de ses affaires matérielles qui sont la cause de notre exil, notre cœur a tressailli de joie au grand cri qui a retenti d'un bout à l'autre de l'Amérique du nord et qui a surtout

trouvé de l'écho dans le cœur et la bouche de tout canadien exilé, par nécessité, de sa chère patrie. L'annexion est maintenant pour nous l'étoile bienfaisante, qui tôt ou tard, devra nous conduire à l'arche sainte, au saint berceau de la Patrie, après lequel nous soupirons tous avec tant d'ardeur. A vous donc, Canadiens généreux et aux cœurs magnanimes, qui travaillez avec tant de courage, à la tête d'une œuvre qui devra éterniser notre Patrie et faire le bonheur de tous ; *honneur et reconnaissance !* Recevez l'expression la plus sincère de notre gratitude, et recevez aussi la meilleure assurance de notre concours, pour atteindre le but éminemment patriotique, auquel vous tendez avec un aussi généreux dévouement. Avec quel plaisir, avec quelle joie indicible nous avons lu le manifeste annexioniste, adressé au peuple du Canada le neuf octobre dernier découvrant aux yeux de qui veut voir, les maux innombrables qui pèsent sur notre cher Canada et le seul remède durable à y apporter. La logique saine et juste qui a présidé à la confection de cet important document, est la preuve irréfragable qu'il est l'œuvre de cœurs mus par la justice, la droiture et l'équité de grandes ames travaillant pour un grand but, le bonheur et la prospérité de leur Patrie. Les moyens suggérés pour atteindre ce but sont audessus de tout éloge et dignes de l'objet pour lequel ils sont employés.

A ceci ajoutons le manifeste adressé par l'association d'annexion de Montréal, qui vient, par sa marche franche, sincère et assurée, jeter au fond de nos cœurs les plus profondes racines d'espérance pour notre retour vers la patrie. Quoique vivant, pour un grand nombre d'entre nous, depuis plusieurs années loin du sol natal, nous ne cessons de soupirer après le moment, où Dieu dans sa grande miséricorde, daignera écouter nos voix et donner au

Canada se part dans le partage de la prospérité dont il veut couvrir le nouveau Continent. Nous sommes ici, il est vrai, en pays de connaissance, et bienvenus. Nos hôtes nous accordent une généreuse hospitalité ; notre industrie trouve de quoi s'exercer ; nos bras n'ont qu'à se mouvoir et de quelque côté que nous nous dirigions, nous y trouvons, selon l'expression du grand Apôtre de la tempérance, *le pain, l'espace et la liberté*. Mais nous sommes loin de la Patrie, et toute elle seule peut remplir l'étendue de nos désirs. Or, dans les circonstances actuelles, il est constant que la ligne de démarcation qui sépare notre Patrie de la glorieuse et prospère confédération Américaine, est une barrière infranchissable et qui nous retiendra, tant quelle existera, sur la terre étrangère. Car ici nous avons le pain pour nous et notre famille, le pain, fruit d'un travail honnête et qui ne manque jamais ici à celui qui veut le gagner de quelque manière que ce soit. L'espèce ne manque pas, et la liberté, la vrai liberté nous est accordée : trois choses que nous n'avons pu trouver en Canada et que nous avons été forcés de venir chercher, non en vain, sous le splendide étendard de l'aigle Américain.

A vous maintenant, compatriotes, de faire entrer ces trois éléments vitaux dans le sein du Canada et d'abréger par là même notre exil. L'Angleterre a trop d'équité pour ne pas reconnaître la justice de la demande. Il ne faut que demander, demander en masse, et tout est accordé. Nous venons donc en masse vous seconder ; et permettez que du fond de l'exil, nous mêlions nos faibles voix aux vôtres, et que d'un commun accord, l'on fasse entendre sur tout le continent de l'Amérique, le mot que tout vrai Canadien doit choisir pour cri de raliement : Annexion ! ! Annexion ! ! ! Quant à ceux qui ferment les yeux sur les avantages que nous retirerions

tous d'une démarche qui, en assurant l'indépendance du Canada, serait en même temps cause du bien-être de ses habitants, nous les invitons à faire un pas vers le lieu de notre exil, afin de s'y convaincre par eux-mêmes, si l'état de choses qui existe ici n'est pas réalisable en Canada. Ils y verront que la culture, les arts, les métiers et toute espèce d'industrie sont dans l'état le plus prospère possible, avec les mêmes éléments qui se rencontrent à chaque pas en Canada. Bien plus, nos bras servent à la prospérité de l'étranger. Serait-il possible que nous serions bannis plus longtemps encore, par libre volonté de nos compatriotes ? Serait-il possible que les bras de nos pères refuseraient plus longtemps de recevoir les objets de leurs plus tendres affections, que la nécessité seule, a forcés de quitter le toit paternel ? Est-ce que la main de l'ami se fermerait pour nous, au moment du revoir si enchanté, qui nous sera bientôt accordé, nous l'espérons ?

Compatriotes, on a fait appel, en dernière ressource, à vos convictions religieuses, comme moyen efficace de chasser de la pensée de ceux qui sont encore chancelans toute idée d'annexion. Mais les quatre temples magnifiques élevés, ici à Troy, à la gloire du Tout puissant, et sur lesquels s'éleve resplendissant, le signe glorieux de notre croyance, sont là pour protester contre cette assertion et vous prouver qu'elle est illusoire et que la religion est en honneur et en vénération dans toutes les parties de cette belle république, dont la liberté, la vrai liberté, sous tous les rapports est le plus beau privilége.

Au reste nous n'essaierons point de vous prouver les avantages incalculables que l'annexion procurerait au Canada. La preuve en a déjà été faite avec une habilité qui ne laisse rien à désirer. Tout ce

que nous pouvons y ajouter, c'est que la chose est pour nous une évidence telle qu'elle ne peut que nous attrister sur les égarements de ceux de nos malheureux compatriotes, qui, en refusant le bonheur de leur patrie, veulent par là même nous tenir éloignés du sol qui nous a vu naître.

Telles sont les plus intimes convictions de nous tous Canadiens soussignés, qui nous flattons d'un fidèle et sincère attachement à la patrie, et qui regardons l'annexion comme le seul remède à tous les maux qui l'accablent. Nous croyons, nous aussi, qu'il y aura de grands obstacles, et que l'intrigue et les autres passions retarderont peut-être quelque temps le bonheur de notre patrie. Mais la cause est juste, et proclamée telle par ceux là même qui d'un seul mot peuvent nous donner une existence vitale. Les moyens suggérés pour faire triompher cette cause sacrée font encore l'étonnement de nos gouvernans. Courage donc, courage ! Continuez à donner l'exemple du zèle, du dévouement à la sainte cause de l'annexion ; et recevez avec notre reconnaissance, les expressions de la plus vive sympathie des soussignés qui vous prient de vouloir bien leur faire l'honneur d'inscrire leurs noms à côté de ceux qui se sont déjà empressés de s'enrôler sous la glorieuse bannière de l'annexion.

Olivier Rodier, Ls. M. Dupré, Benj. Durocher, Joseph Grifford, Cuth. Bordeleau, Charles Landry, Médard Lavigne, Louis Brunelle, Ovide Leblanc, Abraham Bissonnet, Clement Gervais, Adolphe Félix, Joseph Billodeau, Edouard Masson, François Forier, William Richard, Antoine Forcier, Olivier Germain, Joseph Perrault, Olivier Perrault, Léon Robert, Michel Loiseau, Elie Giard, Abraham Bisson, Ls. Biron, Frs. Bureau, Joseph Cloutier, Eloi Corbin, Gabriel Pilon, Augustin Perron, Pierre Réhaume, Narcisse Pinsonneault, Alexis Morin, Louis

Brunelle, François Cusson, Evariste Lorindo, Adolphe Goddin, Louis Goddin, Hilaire Frigon, Christophe Bredeur, Joseph Vari, François Trudel, Pierre Vallé, Jules Charboneau, Pierre Deneau, Charles Ducharme, Michel Gautier, Michel Drolet, Joseph Blais, Henry Larivière, Henry Thibeau, Abraham Larivière, A. N. Rodier, J. B. Rodier, Jos. Durocher, Chs. Miller, Augustin Carignan, François Cinara, Edouard Vallé, Jacques Bernard, Jhon Daigneau, Luc Dufresne, Pierre Dufresne, Adolphe Houle, Pierre Bleau, Eusebe Bleau, Augustin Viau, Charles Leblanc, P. Laframboise, Paul Lafontaine, Hypolite Payer, Joseph Bisonnette, Joseph Payer, L. M. Malhiot, Etienne St.-Jean, Charles Bazinet, G. Tétro, Antoine Lefébre, Joseph Beaupré, George Theroux, John Pepin, Antoine Friro, Joseph Barsalou, Jean Rousseau, Alexandre Mongeon, Joseph Jourpain, Pierre Couvillon, Antoine Emond, Louis Eénigé, Olivier Lanctot, Octave Methot, Jean Lafrance, Jean Martel, Pierre Beaucher, Jean Guenette, Joseph Pisonneault, Edouard Rousseau, Louis Perrault, Joseph LeBlond, Edouard Biron, J. Bte. Biron, Moise Tellier, Michel Legnault, Antoine Bernier, Alex. Pinsonneault, Jacques Bouvier, Olivier Brunelle, Joseph Dupuis, Ant. Goguette, Jos. Valade, François Valade, Moyse Bedard, Pierre Joseph Theroux, Louis Payette, Joseph Biron, Léon Provost, François Renaud, Narcisse Galarneau, Antoine Galarneau, Henry Galarneau, Antoine Galarneau, fils, Joseph Pelerin, Pierre Pelerin, Joseph Robinesu, Joseph Lafleur, Ignace Hebert, Daniel Hébert, François Richard, J. B. Reclaure, Raphael Duchaine, M. Laporte, François Vallé, Charles Ledoux, Narcisse Ledoux, Joseph Limoge, Jean Bte. Villeneuve, Dasithe Deconne, François Hébert, Louis Boulard, Edouard Clouter, Aug. Messier, John Pull, George Smith, Pierre Morin, Michel Mo-

rin, Joseph Bunelle, Moyse Landry, Vital Fortier, L. N. Pillard, Jos Vinet, Ambroise Gosselin, Jos. Biron, John Gosselin, C. Bourassa, A. Lanouais, Chs. Lapierre, John Fréchette, Louis Cantin, Jean Socques, Henry Moreau, Jean Petit, Jean Carbonneau, Frs. Lapierre, Amable Valin, Zacharie Macauley, François Guimont, Jean Bte. Benoit, Isaac Rousseau, Pierre Lemai, Pierre Emery, Antoine Desmaray, Charles Picard, Joseph Roy, Ant. Sincennes, N. Charbonneau, Jean Bte. Dandurand, J. S. Couillard, Hector Pichette, Pierre Parenteau, George Beaulac, Léon Desjardin, Jean Bte. Lortie, Louis Pion, S. Briard, Alfred Lavigne, Ant. St.-Onge, Pierre Richard, François Redman, André Harpin, Joseph Catie, Gédéon Brière, Joseph Billodeau, fils, Joseph Thérien, Isaie Gosselin, Marcel Limoge, François Rives Olivier, Rives, Napoléon Joubert, Louis Chevre fils, Joseph Richard, Alexis Dorval, Ant. Lamothe, Hyacinthe Sauvé, Seraphin, Lussier, Michel Duclos, Casimire Allard, Luc Sauvé, Gabriel Crause, Alexandre Collin, Nic. Graveline, Pierre Beaulac, Jos. Bergeron, Thomas Tison, Jean Venne, Jessé Lambert, And. Beauchamp, Olivier Houle, P. Trudeau, I. Vallé, C. Brodeur, C. Simard, C. Simard, A. D. Pendergast, P. Audette, Jos. Rivet, Alfred Robidoux, Janvier Archambault, Jean Robichaux, A. H. Manseau, Siméon Gareau, Oct. Ouimet, Jos Martineau, Olivier Ouimet, Théodore Derome, Ed. Ouimet, Joseph Bertrand, Joseph Fournier, Louis Bertrand, Joseph Landry, Marcel Bertrand, Joseph Levesque, Louis Larivé, Ant. Levesque, Joseph Gagnon, Michel Levesque, Théodore Gagnon, Jean Bte. Levesque, S. Feignant, Olivier Charette, Alex. Feignant, James Rourgette, Joseph Lapierre, Jos. Marion, Jos. Lacouture, Pierre Poulin, Frs. Perrault, Jos. Carignan, Joseph Delorme, Isaac Blondin, Stanislas La-

moureux, Pierre Lorendo, Jos. Laviolette père, Jul. Paquette, Joseph Laviolette fils, Daniel Beaudin, Maxime Gilbert, Gédéon Bourgeault, F. D. Rivard, E. R. Evé, Ant. Mené, S. Fontaine, P. Gilbert, Pierre Vien, Joseph Vallé, Ant. Mercier, H. Clément, Jos. Fortier, Jean Bte. Traversier, Jos. Dolbec, Jos. Laurie, Pierre Dumoulin, Narcisse Lapierre, André Julien, Xavier Morin, Ed. Larouette, J. C. Champagne, Pierre Pelletier, Pierre Maurais, Oct. Galarneau, Théodore Marquis, Lactance Malhiot, Jos. Bruneau, Jos. Desjardins, Frédéric St.-Jean, Emmanuel Lajesse, Thos. Bruneau, Camille Lajesse, Frédérick Mailloux, Ant. Rodier, Jos. Boucher, Jos. Beauregard fils, Paul Mathon, Jean Bte. Benoit, Isaïe Durocher, Jos. Benoit, Frs. Vallé, Napoléon Benoit, Daniel Boucher, Alex. Dumont, Pierre Lacroix, Médard Dumont, Jean Lalanutte, Bernard Durocher, Chs. Bilodeau, Joseph Morin, Adolphe Houte, John Bordeleau, Eugène Vallé, Jos. Eriggio, Frs. Dupont, Ant. Laplauche, G. Gariépy, Em. Laplanche, N. Gaudrau, Michel Caron, Sylvestre Proulx, Michel Racine, Sam. Coderre, Frs. Larochelle, L. A. Beaudry, Louis Dandelin, Pierre Roy, Israel Lauzon, Onezime Brisebois, Amable Arseneau, André Homier, Placide Cloutier, Alfred Montigny, J. O. Messino, Séraphin Mathieu, Ant. Brisebois, Michel Latour, Cyrille Dumais, Théophille Janette, Jos. Marchaterre, Jos. Chartier, Benjamin Lantier, Ephrem Gingras, Séraphin Authier, Elie Beauregard, Pierre Lafortune, Jean Bte. Guertin, Pierre Girard, Ant. Fuertin, W. Frechette, Célestin Guertin, John Guimont, Jean Bte. Guertin, Ans. Laframboise, Paul Lusignan, Hya. Jacques, Jos. Plamondon, Ant. Pagé, Hyp. Cobeil, Charles Baron, André Caron, Joseph Chenevert, Olivier Caron, L. Beauparlant, Frs. Caron, Chs. Sarazin père, Edouard Caron, Chs. Sarazin fils, Ant. Duelle,

Chs. Lefevrière, Ant. Trudeau, Onezime Giroux, Louis Grégoire, Joseph Letohvre, Lévi Paranteau, Aug. Allard, Homère Labessière, André Spénard, Augustin Bélanger, Thomas Biron Jos. Dinigé, Augustin Morin, Louis Benoit, Joseph Plante, Barnard Thibodeau, Joseph Lapointe, Chs. Desmarais, Anaclet Lagrandeur, Frs. Lapointe, Th. Chaput, Jca. Périgo, Rémi Loranger, Jos. Provost, Joseph Robert, Charles Lavigne, Isaïe Lamontagne, Louis Rodier, Pierre Belle, Jos. Thibodeau, François Désautels, Samuel Dalpé, Julien Rivet, Antoine Chagnon, Anaclet Montenais, Jean Bte. Laplanche, Hanry Rivard, Joseph Grignon, Nicolas Moucette, Jean Bte. Fillion, Louis Lasalle, Eli Malhiot, J. A. Montigny, Charles Grenier, Hector Grandio, Alexis Vieux, Raphaël Mouchard, Jérimie Gervais, Pierre Lagard, Pierre Gauthier, Isidore Perrault, Jules Bienvenu, François Lespérance, Hyacinthe Bienvenu, Louis Henrichon, Charles Bienvenu, Thomas Valière, Elzéard Gervais, Pierre Dupont, André Spénard, père, Dominique Lesieur, Léon Desjardin, Jean Pincheau, François Lusignan, J. C R. Dauphiné, Auguste Fortier, Paul Laliberté, Pierre Paradis, Antoine Martineau, C. A. Jalbert, Maxime Sentenne, Marc St. Onge, Moyse Laporte, Edouard Derval, Cléophas Lavallé, Xavier Méthot, Alexandre Barbeau, Cyrille Huppé, Ferdinand Perrault, Eugène Tessier, Prudent Gaouette, Etienne Jolivette, Antoine Charron, Narcisse Jalivette, Jean Bte. Desjardins, Hyacinthe Délorier, Toussaint Forcier, Joseph Mercure, Jos Nichol, père, Felix Senécal, Jos. Nichol, fils, Louis Guelbois, Charles Lessard, Antoine Césaire, Jacob Dalpé, Charles Hurteau, M. A. Brock, Athanase Lefebre, Joseph Duval.

Annexion dans Cohœs.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Une assemblée publique des canadiens de Cohoes N. Y. a été convoqué, vendredi soir, le onze du présent mois de janvier, dans le centre du dit village, appelant tous les canadiens à venir prendre en considération le sujet de l'annexion. L'assemblée était nombreuse et imposante.

Après avoir procédé comme suit et nommé

ANTOINE DUHAMEL, *Président*,
JOSEPH CAISSE, *Vice Président*,
LOUIS M. DUPRE, *Secrétaire*,

Le but de l'assemblée ayant été expliqué au long par le président, le manifeste annexioniste adressé le neuf octobre dernier au peuple du Canada, ayant été lu et commenté ; les résolutions suivantes furent ensuite adoptées à l'unanimité et aux acclamations redoublées de la foule de canadiens que le seul mot *Annexion* fait tressaillir de joie.

Proposé par Joseph Daudelin, secondé par Samuel Baker.

Résolu,—Que si nous sommes obligés de vivre en pays étranger, il est clair et constant que la cause de notre exil est due au système colonial qui régit le Canada, qui en ne donnant que très peu d'encouragement à l'industrie et en gênant la liberté du commerce ne fournit aucun emploi aux bras forts et vigoureux des jeunes canadiens, et nous force de chercher sous la protection des lois de la glorieuse confédération Américaine, l'emploi que l'industrie crée ici, sous mille formes différentes pour tous les gouts, les sexes et les âges et pour lequel nous sommes si généreusement retribués.

Proposé par Louis Ducharme, secondé par Charles Ducharme.

Résolu,—Que nous tous, canadiens de Cahoes, jouissant ici du bonheur que procure la vie industrielle ou manufacturière, ne voyons pas avec indifférence les efforts généreux que font nos compatriotes annexionistes du Canada, pour rendre le Canada participant de la gloire et de la prospérité dont se couvrent les différents Etats de la splendide Union Américaine. Qu'il nous est évident qu'ils acquièrent cette prospérité en donnant tout le concours possible au développement des ressources manufacturières, en encourageant toute espèce d'industrie et en donnant la plus grande liberté possible au commerce, qui sont trois sources de prospérité, auxquelles le Canada serait inévitablement appelé à puiser si l'annexion était effectuée, et avec lesquelles notre patrie pourrait compter, encore une fois, des jours heureux.

Proposé par George Ducharme, secondé par Homer Parizeau.

Résolu,—Que nous sommes tous convaincus et persuadés que si l'annexion est effectuée par les moyens justes et pacifiques, tels que ceux proposés dans le manifeste annexioniste au peuple de Canada,—l'industrie et le commerce prendraient une vie toute nouvelle qui en ramenant la prospérité dans le sein de notre patrie, faciliterait notre retour et abrégerait par là même notre exil, lequel exil quoiqu'adouci par l'hospitalité bienveillante des Américains n'en est pas moins une séparation cruelle de ce que le vrai patriote a de plus cher au cœur.

Proposé par Joseph Charbonneau, secondé par François Robert.

Résolu,—Qu'après avoir lu le manifeste annexioniste au peuple du Canada, nous donnons notre franche et sincère adhésion à un document qui respire tant de patriotisme, d'honnêteté et de dévoue-

ment à une sainte cause ; que nous l'approuvons et que nous faisons vœux et souhaits, pour que les idées éminement patriotiques y exprimées s'accomplissent au plutôt, afin que le Canada sorte de l'état déplorable de léthargie dans lequel il est enseveli, pour entrer dans la vie nouvelle d'industrie et de prospérité que créerait l'annexion et dont ce document aurait donné la noble impulsion.

Proposé par Jos. St.-Couillard, secondé par Jean Vallé.

Résolu,—Qu'ayant pris communication d'un manifeste adressé par nos confrères canadiens de Troy aux annexionistes du Canada, en date du huit du présent mois de janvier, exprimant leur reconnaissance envers les généreux annexionistes, et exprimant aussi leurs vœux, souhaits et sympathies pour le succès de la cause sacrée de l'*Annexion*, nous lui donnons notre adhésion et prions messieurs les annexionistes de le considérer comme l'expression sincère de nos sentimens à leur égard.

Proposé par Julien Benoit, secondé par Lévi Gravelle.

Résolu,—Que nous profitons de cette occasion pour offrir nos sincères remercîments et exprimer nos plus vives sympathies à tous les journaux du Canada qui proclament si hautement et si solennellement et souvent même à leur grand détriment, la belle cause de la démocratie et de l'Annexion et qui mettent devant les yeux du peuple avec autant de précision et d'honnêteté les avantages immenses qu'il retirerait d'une œuvre dont ils sont les dignes champions.

Des remercîments furent ensuite votés aux président, vice président et au secrétaire. Après quoi M. L. M. Dupré fit une courte allocution sur l'état déplorable dans lequel git le Canada et sur le seul moyen prompt, efficace et durable pour y remédier

et l'assemblée se dispersa aux cris plusieurs fois répétés de : Vive l'annexion ! Heurra pour l'annexion !

(signé) { Antoine Duhamel, *Président*,
Joseph Caisse, *Vice-Président*,
L. M. Dupré, *Secrétaire*.

Cohœs, le 11 janvier, 1850.

Liste des noms des canadiens de cohœs, n. y. signataires en faveur de l'annexion.

Antoine Duhamel, Pierre Vincent, Joseph Caisse, Michel Grégoire, Joseph Daudelin, L. A. Montfette, Samuel Baker, André Dubuc, Louis Ducharme, Joseph Tremblay, Charles Ducharme, Célestin Daudelin,, George Ducharme, Joseph Brousseau, Homer Parizau, Antoine Boivin, Joseph Charbonneau, Olivier Raymond, François Robert, David Hébert, Jos. S. Gouillard, Emmanuel Dupuis, Jean Vallée, André Guertin, Julien Benoit, David St.-Michel, Lévi Gravelle, Olive Duguay, Antoine Sylvestre, Joseph Grandbois, Louis Demers, M. Dubois, Hector Dubeau, Théodore St.-Pierre, Antoine Limoge, père, Benoni Desjardin, Joseph Miron, François Laframboise, Jean Bte. Sasseville, Alexis Lepay, Charles Boivin, Joseph Frédette, Louis Pepin, Isidore Renaud, Antoine Limoge, fils, Olive Sauvage, Julien Benoit, George Tremblay, Moïse Brousseau, David Gervais, Androuie Ducharme, Pierre Normand, Louis Duhamel, George Gibeau, Pierre Chabot, Joseph Caron, Théophile Chenard, François Caron, Jos. Chenard, fils, Joseph Courtemanche, Pierre Brousseau, Geoffroy Larron, Louis Bordua, Luc Normandin, Edouard Cadieux, Joseph Laliberté, Louis Tourangeau, Jérémi Larron, Jean Bte Tourangeau, Isaac St.-Antoine, Aug. Moreau, Gilbert St.-Antoine, E. C. Larivière, Moïse Bissonnette, Ant. Fontaine, Xavier Bissonnette,

Guillaume Lécuyer, Moïse Ducharme, Pierre Leboeuf, père, David Geldin, Pierre Leboeuf, fils, François Langevin, Jérome Germain, Luc Bienvenu, Jean Bte. Montplaisir, George Cadieux, Jacques Beaudoin, John Thérien, Joseph Allard, Narcisse Dubé, Joseph Bissonnette, Alfred Thérien, Pierre Grandio, Joseph Thérien, Jos. Champagne, Joseph Guénard, père, Ed. Bellefeuille, John Quinn, Isidore, Hébert, Patrice Clause, Marcel Duhamel, Joseph Potvin, Antoine Gagnon, Jean Bte. Forbe, Jérémie Morin, Jos. Leboeuf, Féréol St.-Michel, Frs. Comtois, Damase Guillet, Ephrem Daudelin, Joseph Guillet, Cléophas Laporte, Joseph Guénard, M. C. Chamberlan, Charles Tourangeau, Ls. Thomas, J. Bte. Tourangeau, J. Bt. Monplaisir, père, Louis Girard, Joseph Chaput, François Marcoux, Olivier Lanctot, Pierre Bernier, Moyse Montplaisir, Joseph Desrocher, père, George Marcoux, Joseph Desrocher, fils, Louis Boucher, Moyse Joubert, Honoré Marcoux, Aug. Joubert, père, Jos. L'Escault, Aug. Joubert, fils, Laurent Caisse, Ambroise Joubert, Jean Bte. Fontaine, Eusèbe Chaput, Pierre Fontaine, Magloire Bernier, Olivier Daudelin, Jos. Biscornet, Hypolite Payer, Antoine Grandio, Charles Robert, Jean Chamberland, Louis L'Ecuyer, Jos. Chamberland, François Lamirande, Athanase Chaput, Joseph L'Ecuyer, Moyse Bissonnette, Jos. Barzeley, Pierre Dufort, Robert Baril, François Huno, Jacques Daudelin, Louis Bissonnet, Gédéon Côté, François Lauzon, Joseph Dufort, Louis Girard, Narcisse Lisolte, Magloire Malhiot, Alexis Girouard, Benoni Lécuyer, Jérôme Girard, Noël Fournier, Michel Parizeau, fils, G. A. Marcoux, Charles Fontaine, J. Bte. Chalifoux, père, Louis Courbron, J. Bte. Chalifoux, fils, Joseph Courbron, Hubert Parizeau, Olivier Boiduc, Joseph Racette, Jean Germain, Joseph Dubuc, N. J. Germain,

Jean Dallaire, Christophe Châlifoux, Etienne Benoit, Joseph Rivard, Louis Benoit, Zéphirin Piché John Caisse, Olivier Ducharme, Joseph Pepin, Salomon Beauchamp, Charles Lambert, Jessé Beauchamp, Raphaël Benoit, Adolphe Beauchamp, John Thérien, fils, Pierre Bissonnet, Théophile Dépati, Joseph Chabot, Louis Morin, Ambroise Thibodeau, Israël Forbe, Stanislas Daudelin, Emery Beauchamp, Olivier Daudelin, fils, Thomas Caisse, J. Daudelin, fils, d'Oliv., Joseph Landry, Eusèbe Boivin, David Pilotte, Charles Ducharme, Paul Dupuis Louis Vallé, Alexandre Morin, Alexis Couture, Aug. Beauregard.